ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Conférence internationale sur le
Système ouest-africain de stockage de sécurité alimentaire
vers un partenariat multilatéral

Le système ouest-africain de stockage de sécurité alimentaire en bref

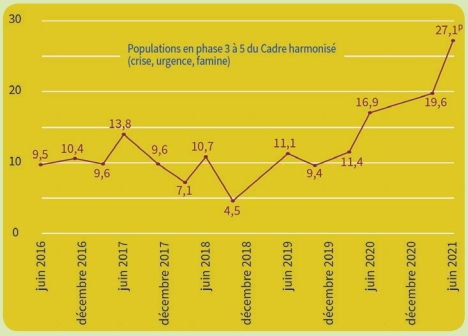

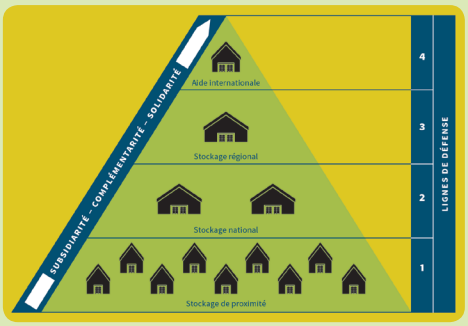

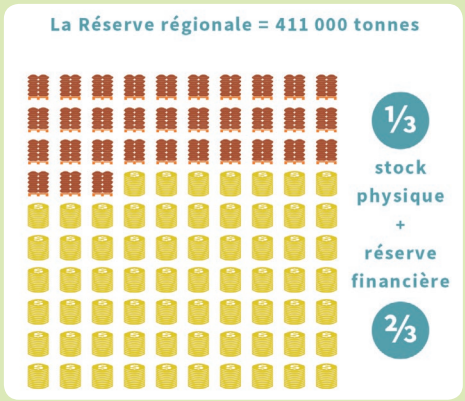

1. Les crises alimentaires et nutritionnelles affectent 5 à 25 millions de personnes chaque année, et les privent de leur alimentation de base.

2. En ligne avec l'objectif Faim Zéro, l'enjeu pour la CEDEAO était de bâtir une capacité structurelle de stockage, d'intervention et de gestion des crises qui permette à la région d'être plus souveraine et autonome, et de réduire sa dépendance à l'égard de l'aide humanitaire internationale, sollicitée sur de multiples fronts.

3. Adoptée en 2012, la stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire déploie depuis cinq ans un système ouest-africain de stockage inscrit dans la vision de la CEDEAO des peuples. Il combine et organise la complémentarité entre quatre lignes de défense face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle : (i) les stocks de proximité gérés par des organisations de producteurs et éleveurs ; (ii) les stocks nationaux gérés par les États ; (iii) un stock régional ; enfin (iv) le recours l'aide internationale. Il repose sur trois principes : la subsidiarité, la complémentarité et la solidarité.

4. La troisième ligne de défense, la Réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA), a été créé par décision des Chefs d'État et de Gouvernement en 2013 par voie d'Acte additionnel au Traité révisé de la CEDEAO. Elle repose sur un stock physique et une réserve financière insérée dans le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (FRAA) de la CEDEAO, géré par la BIDC.

5. La volonté politique des plus hautes autorités de la région, ainsi que les ressources institutionnelles, humaines et financières de la CEDEAO ont été déterminantes pour engager l'opérationnalisation de cette stratégie.

6. Les appuis politiques du G20, financiers de l'Union européenne et de l'USAID, et les supports techniques de l'AFD et de l'AECID ont permis à la CEDEAO, en coopération avec l'UEMOA et le CILSS de déployer ce système de réserves alimentaires pour faire face aux chocs conjoncturels dans la région.

7. Le projet d'appui au stockage financé par l'Union européenne depuis 2015 a permis de consolider les deux premières lignes de défense (stockage local et national) et de bâtir l'instrument de solidarité de la Communauté, la Réserve régionale.

8. Les organisations de stockage de proximité (organisation d'approvisionnement groupé des populations dans les zones déficitaires, organisation de collecte et de commercialisation groupées dans les zones excédentaires, banques d'aliments du bétail dans les zones pastorales et agro-pastorales) ont dialogué entre elles et avec la CEDEAO, capitalisé leurs bonnes pratiques et les ont consignées pour en faire des références partagées par l'ensemble des groupements et organisations. Elles ont adopté une charte consignant leurs engagements en matière de bonne gestion des stocks, ouvrant la voie à des logiques de contractualisation

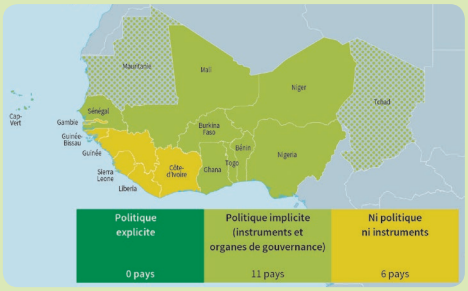

avec les États et la CEDEAO. Les réseaux régionaux d'organisations de producteurs ont pu renforcer leurs organisations de base et leurs capacités de gestion des stocks.

9. Les États ont capitalisé leurs meilleurs pratiques de gestion des stocks publics et ont adopté un code de conduite en cours de transcription dans une directive régionale commune à la CEDEAO et à l'UEMOA. Ils sont tous engagés dans la définition d'une politique explicite de stockage dotée d'instruments de gouvernance (dispositifs et procédures). Ils ont conçu des plans de contingence, outils d'anticipation et de préparation à la gestion de différents scénarios de crise.

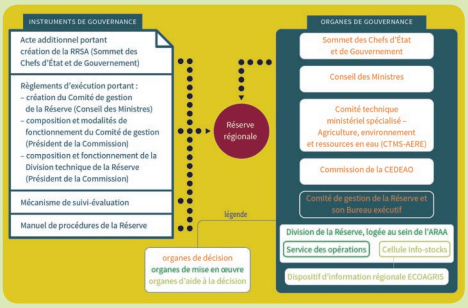

10. Au niveau de la CEDEAO, la Réserve régionale s'est dotée d'organes et instruments de gouvernance transparents. Elle dispose d'un capital physique de 42 000 tonnes de céréales, entreposés dans les magasins des structures nationales de stockage. La RRSA tire bénéfice des compétences de ces dernières pour la conservation et la sécurisation des vivres. Depuis sa création, elle est intervenue à 12 reprises dans quatre pays confrontés à des crises sur la base des critères d'éligibilité. Elle a permis de secourir avec 26 000 tonnes de céréales, 1 734 000 personnes pendant un mois.

11. Une opération de rotation technique a permis d'approvisionner le programme de cantines scolaires du Ghana, pour éviter la dégradation de la qualité des vivres. La reconstitution du capital de la Réserve s'effectue selon deux modalités principales : le remboursement « grain pour grain » sous forme physique ou monétaire par l'État bénéficiaire, ou le remboursement par une institution « tiers payant » (solidarité de la CEDEAO ou partenaire international).

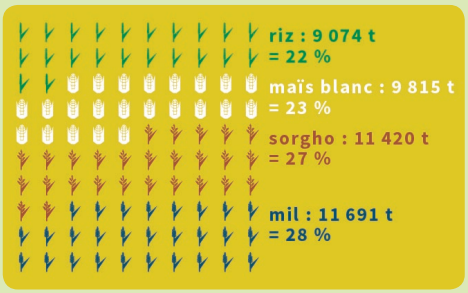

12. La réserve financière, qui permettra de diversifier les réponses aux crises alimentaires et de répondre aux crises pastorales et nutritionnelles, est en voie d'opérationalisation suite à la signature de la convention entre la CEDEAO et la BIDC, dans le cadre de la gestion du Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation.

13. Les mécanismes de mutualisation régionale de 5 % des stocks nationaux dans le cadre du Réseau des sociétés et offices de gestion des stocks publics nationaux (RESOGEST) ont été définis mais tardent à être mis en œuvre.

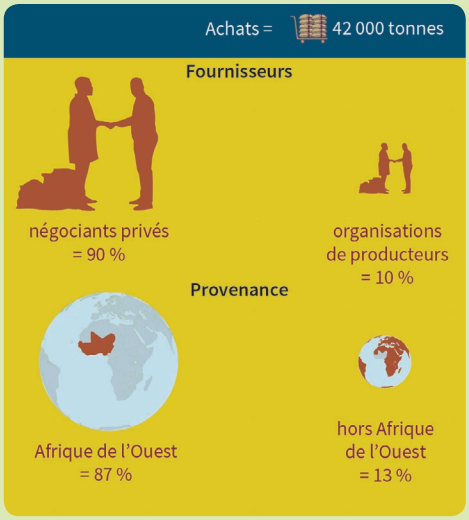

14. Le système régional d'information agricole et d'aide à la décision ECOAGRIS a pu être renforcé et a permis d'éclairer les décisions d'intervention de la RRSA, tout en répondant plus largement aux besoins d'informations pour la gestion et le suivi-évaluation des politiques et programmes agricoles, alimentaires et environnementaux régionaux.

15. La dynamique de dialogue inter-départements au sein de la CEDEAO (agriculture et action humanitaire) a permis d'engager des synergies et coopération opérationnelles entre la RRSA et les interventions humanitaires.

16. Après cinq ans de mise en œuvre, les institutions régionales ont entrepris un bilan approfondi des acquis et enseignements de cette expérience de stockage afin de tracer des perspectives claires pour la consolidation du système compte tenu de la vulnérabilité croissante de la région. Les facteurs de risque et les chocs se diversifient (chocs économiques, climatiques, sanitaires et sécuritaires, etc.). L'ampleur des crises s'accroît et provoque des crises humanitaires globales affectant l'ensemble des pays de la région.

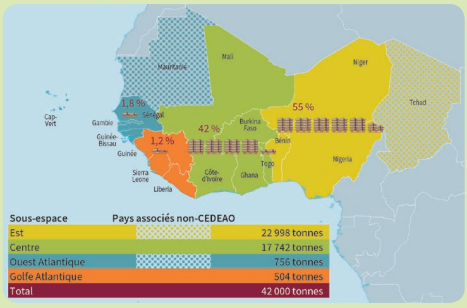

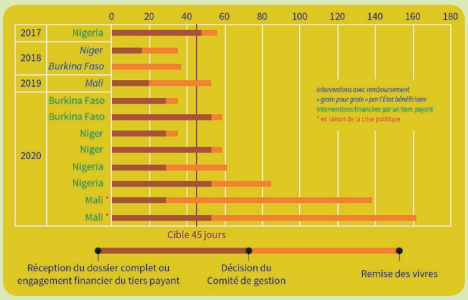

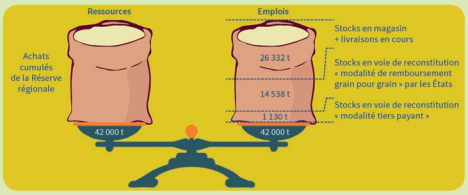

17. Les défis restent considérables. Les ressources nécessaires à la prise en charge des conséquences alimentaires et nutritionnelles des chocs s'élèvent entre 1,2 à 2 milliards de dollars par an en Afrique de l'Ouest. Le système de stockage régional joue un double rôle de prévention et de gestion de ces chocs. Il permet de réduire les coûts humains et financiers des crises, et contribue au déploiement d'institutions durables, renforçant la résilience de la région face aux chocs. L'augmentation du stock physique (objectif 150 000 tonnes) et la montée en puissance de la réserve financière sont désormais stratégiques. Néanmoins, le déploiement d'un tel système ne peut reposer que sur des mécanismes de financement innovants, et un partenariat resserré entre les Communautés régionale et internationale, les institutions financières et bancaires ainsi que les systèmes d'assurances et de gestion des risques.

18. Des ajustements de la gouvernance de la RRSA devront être opérés pour mieux prendre en charge la diversification des crises et de leurs modes de déclenchement (crises à déclenchement lent versus crises à déclenchement brutal).

19. Le système de stockage devra aussi trouver sa place au sein des politiques de protection sociale des populations plus vulnérables et des programmes de filets sociaux de sécurité alimentaire.

20. Enfin, les stocks devront jouer un rôle croissant dans la promotion de systèmes alimentaires durables et résilients, renforçant la souveraineté alimentaire de la région et sa capacité à nourrir une population croissante. Dans ce sens, ils devront contribuer à améliorer le fonctionnement du marché régional dans le cadre d'une coopération et de partenariats plus étroits avec le secteur privé et les organisations professionnelles.

21. Ces enjeux sont l'objet des discussions qui vont animer la Conférence internationale sur le système ouest-africain de stockage du 28 avril au 10 mai 2021, avec la perspective de jeter les bases d'un partenariat multilatéral en capacité de porter le déploiement et l'adaptation du système au cours des 10 prochaines années. Cette conférence permettra aussi de rendre compte au G20 qui en avait soutenu l'initiative, et de partager cette expérience régionale originale et innovante avec les autres régions du monde.

Brief d'information réalisé à partir du document
Commission de la CEDEAO. *Le système ouest-africain de stockage de sécurité alimentaire : synthèse des enseignements et perspectives*. 2021.

Partenaire financier

Partenaires techniques

UEMOA
CILSS
AFD AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
aecid

© ECOWAP, 2021